

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Clarity and transparency over Newcomer Reception Centre

Objet : Clarté et transparence concernant le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants

Submitted at: City Council

Présenté au : Conseil municipal

From / Exp. :

Date: January 22, 2025

File / Dossier :

Councillor / Conseiller(e) :
Sean Devine

Date : Le 22 janvier 2025

OCC 2025-02

To / Destinataire :

General Manager, Community and Social Services Department / Directrice générale,
Services sociaux et communautaires

Inquiry

Since Council's decision in 2023 to delegate responsibility to City of Ottawa staff for the implementation of a new model for receiving asylum-seeking refugees to our city, a number of controversial decisions and announcements have been made, including the choice of locations for the Newcomer Reception Centre(s), the type of building structure chosen for the Newcomer Reception Centre(s), details about the procurement process, as well as the manner in which much of this information was communicated publicly.

Despite multiple public announcements and memos from program staff, the public still lacks sufficient clarity on many important questions, whether on site safety, transparency of process, or the program's financial viability.

To ensure the highest degree of transparency and accountability around these sensitive issues, I am requesting that staff provide answers to the following:

1. The proposed site for the reception centre at 1645 Woodroffe has been identified as being in proximity to soils contaminated with hydrocarbons. While program staff have been responding to questions pertaining to these environmental concerns, there still remains concern among the public about safety concerns.

- a. Can staff provide clear evidence and reassurance that the site is safe for use as a Newcomer Reception Centre, and that its potential use does not pose a health risk to those who would be working and living at the centre, as well those who use and live in proximity to the Nepean Sportsplex?
 - b. What specific assessments or analyses have already taken place since this site was selected for the Newcomer Reception Centre, and what additional assessments will take place as part of any upcoming site plan applications?
 - c. Aside from the response to this inquiry, what actions will the city take to make public all information pertaining to site safety?
2. On January 14th, staff initiated a procurement process to hire a contractor to design and build the Newcomer Reception Centre at 1645 Woodroffe. The city's announcement of the procurement process BLT Construction Services as "the only available and qualified vendor to perform the scope of work required for this project." In addition to pre-identifying BLT Construction Services, the procurement process provided other potential bidders with a two-week period to submit their qualifications and ask to be considered for the work. Further, it stated that, should no other vendor be willing or able to meet that two-week timeline or should no other qualified and available bidders be identified, staff will award the \$15-million contract to the pre-identified vendor. Given that this procurement approach has taken many in the local contracting/construction industry by surprise, as was communicated in the January 21 letter from the General Contractors Association of Ottawa and the Ottawa Construction Association, can staff please respond to the following:
 - a. Can staff provide their rationale for choosing such a limited procurement approach for such a large project?
 - b. Can staff explain why, through their market assessment, they believe there to be only one available and qualified contractor for this project when reaction from the local contracting and construction community would suggest otherwise?
 - c. Can staff provide evidence-based assurance that this limited procurement approach will produce good value-for-money for the taxpayers of Ottawa?
3. There have multiple questions surrounding uncertainty the funding of this initiative. Staff have indicated on several occasions that the initiative will be wholly funded by the federal government but have not been adequately specific about the current state of that funding. Can staff please answer the following:

- a. Does the City have, in hand, sufficient federal funding to build and launch operations for this Newcomer Reception Centre?
- b. Does the City have, in hand, sufficient federal funding to acquire and launch operations for the other necessary components to this program, i.e. the Taggart Family YMCA, the former convent on St. Joseph Boulevard, and up to 20 homes across Ottawa, all of which are to be used as transitional housing?
- c. If no further funding is forthcoming from the federal government, for how long can the city operate the Newcomer Reception Centre on the existing federal funding, and would the city to operate the Newcomer Reception Centre in the absence of federal funding?

Demande de renseignement :

Depuis la décision du Conseil en 2023 de déléguer au personnel de la Ville d'Ottawa la responsabilité de la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'accueil des réfugiés demandeurs d'asile dans notre ville, on a assisté à un certain nombre de décisions et d'annonces controversées, notamment le choix de l'emplacement et du type de structure de bâtiment pour le ou les centres d'accueil pour les nouveaux arrivants, les détails sur le processus d'approvisionnement, ainsi que la façon dont une grande partie de cette information a été communiquée au public.

Malgré les nombreuses annonces publiques et notes de service du personnel du programme, le public n'est toujours pas suffisamment éclairé sur de nombreuses questions importantes, que ce soit la sécurité sur place, la transparence du processus ou la viabilité financière du programme.

Pour assurer le plus haut degré de transparence et de responsabilité sur ces questions délicates, je demande au personnel de fournir des réponses aux questions suivantes :

1. L'emplacement proposé pour le centre d'accueil au 1645, avenue Woodroffe se trouve à proximité de sols contaminés par des hydrocarbures. Bien que le personnel du programme ait répondu aux questions relatives à ces préoccupations environnementales, le public demeure préoccupé par des questions de sécurité.
 - a. Le personnel peut-il fournir des preuves claires et rassurer le public que l'emplacement peut être utilisé en toute sécurité comme Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants et que son utilisation potentielle ne pose pas de risque pour la santé des personnes qui y travailleraient et y habiteraient, ainsi que pour les personnes qui utilisent le Sportsplex de Nepean ou habitent à proximité?

- b. Quelles évaluations ou analyses précises ont été effectuées depuis que cet emplacement a été choisi comme Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants, et quelles évaluations supplémentaires seront effectuées dans le cadre de toute demande de plan d'implantation à venir?
 - c. Outre la réponse à cette question, quelles mesures la Ville prendra-t-elle pour rendre publique toute l'information relative à la sécurité de l'emplacement?
- 2. Le 14 janvier, le personnel a lancé un processus d'approvisionnement pour embaucher un entrepreneur pour la conception et la construction du Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants au 1645, avenue Woodroffe. Lors du processus d'approvisionnement, la Ville a annoncé que BLT Construction Services était « le seul fournisseur disponible et qualifié pour exécuter l'étendue des travaux nécessaires pour ce projet ». En plus de la présélection de BLT Construction Services, le processus d'approvisionnement stipulait que les autres soumissionnaires potentiels avaient deux semaines pour soumettre leurs qualifications et demander à être pris en considération pour les travaux. De plus, si aucun autre fournisseur n'était disposé à respecter ce délai de deux semaines ou capable de le faire, ou si aucun autre soumissionnaire qualifié et disponible n'était identifié, le personnel attribuerait le contrat de 15 millions de dollars au fournisseur préalablement désigné. Étant donné que cette approche en matière d'approvisionnement a pris par surprise de nombreux intervenants de l'industrie locale des entrepreneurs et de la construction, comme la General Contractors Association of Ottawa et l'Association de la construction d'Ottawa l'ont mentionné dans une lettre du 21 janvier, je demande au personnel de répondre aux questions suivantes :
 - a. Le personnel peut-il expliquer pourquoi il a choisi une approche d'approvisionnement aussi limitée pour un projet d'une aussi grande ampleur?
 - b. Le personnel peut-il expliquer pourquoi, à la suite de son évaluation du marché, il a conclu qu'il n'y avait qu'un seul entrepreneur disponible et qualifié pour ce projet alors que la réaction de la communauté locale des entrepreneurs et de la construction suggère le contraire?
 - c. Le personnel peut-il fournir une assurance fondée sur des données probantes que cette approche d'approvisionnement limitée produira un bon rapport qualité-prix pour les contribuables d'Ottawa?

3. Il y a beaucoup d'incertitudes entourant le financement de cette initiative. Le personnel a indiqué à plusieurs reprises que l'initiative serait entièrement financée par le gouvernement fédéral, mais n'a pas été suffisamment précis sur l'état actuel de ce financement. Je demande au personnel de répondre aux questions suivantes :

- a. La Ville a-t-elle en main un financement fédéral suffisant pour construire et exploiter ce Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants?
- b. La Ville a-t-elle en main un financement fédéral suffisant pour acquérir et exploiter les autres composantes nécessaires à ce programme, soit le YMCA de la famille Taggart, l'ancien couvent du boulevard Joseph et jusqu'à 20 maisons un peu partout à Ottawa, qui seront toutes utilisées comme logements de transition?
- c. Si le gouvernement fédéral ne fournit pas d'autres fonds, pendant combien de temps la Ville pourrait-elle exploiter le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants grâce au financement fédéral existant, et la Ville pourrait-elle exploiter le Centre d'accueil en l'absence de financement fédéral?

Response (Date: 2025-May-14)

Can staff provide clear evidence and reassurance that the site is safe for use as a Newcomer Reception Centre, and that its potential use does not pose a health risk to those who would be working and living at the centre, as well those who use and live in proximity to the Nepean Sportsplex?

- a. **What specific assessments or analyses have already taken place since this site was selected for the Newcomer Reception Centre, and what additional assessments will take place as part of any upcoming site plan applications?**

There are known environmental impacts next to the Ottawa Carleton District School Board (OCDSB) building west of the proposed development area due to a former underground storage tank (UST) used to store heating fuel. Since the early 2000s, the OCDSB has completed several investigations to assess and delineate the soil and groundwater impacts in the vicinity of the former UST and has conducted regular groundwater monitoring as part of the Contaminant Management Plan that has been in place for the site since at least 2014.

In 2009, the area of petroleum hydrocarbon impacts in soil was defined based on the measured concentrations of benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes (BTEX),

petroleum hydrocarbons (PHCs), and polycyclic aromatic hydrocarbons (PAHs) in soil samples collected around the former tank. In 2023, CM3 Environmental, a consultancy focused on environmental health and safety, indicated that it “is very likely that the identified contamination has become stable and is not spreading because the original source of the contamination is no longer present.” The groundwater flow direction at the site is documented by CM3 as being towards the north, away from the proposed location of the newcomer reception centre. The analytical results from sampling of select groundwater monitoring wells at the eastern edge of the impacted area by the City’s consultant in January 2025 did not measure detectable concentrations of BTEX, PHCs or PAHs and confirm that the extent of the impacted groundwater remains consistent with the 2009 investigation.

The Ontario Ministry of the Environment, Conservation and Parks (MECP) have regulatory guidance (MECP. 2021. Draft Technical Guidance for Soil Vapour Intrusion Assessment) for when vapour intrusion risk should be assessed. Based on the MECP guidance, the structure should be located a minimum of ten metres from the delineated extent of soil and groundwater impacts. In addition, Health Canada vapour intrusion guidance (Health Canada. 2023. Supplemental Guidance for Soil Vapour Intrusion Assessment at Federal Contaminated Sites) indicates the structure should be placed 15 metres from the delineated extent of the soil and groundwater impacts for aerobically biodegrading chemicals (e.g. BTEX/PHCs) and greater than 15 metres to 30 metres when certain conditions are present (preferential pathways; gas under pressure; low permeability cover; expanding/moving contamination zone). The identified area of the soil and groundwater impacts is more than 30 metres from the proposed location of the newcomer reception centre, a distance that mitigates the risks associated with construction activities and to public health.

In 2025, the City retained Stantec, an engineering, architecture, and environmental consultant, to complete a Phase 1 Environmental Site Assessment (ESA). The only Area of Potential Environmental Concern (APEC) identified in the Phase 1 ESA was potential fill of unknown quality placed during the initial site development in the 1970s. Staff also retained Stantec to undertake a geotechnical analysis of the site and as part of this work, additional soil sampling would have been undertaken to determine if further environmental studies and/or remediation would be required had the development advanced as planned.

b. Aside from the response to this inquiry, what actions will the city take to make public all information pertaining to site safety?

All relevant updates regarding the remainder of the newcomer reception system will be posted on ottawa.ca.

During the site plan control process, plans and studies submitted as part of any application are posted on the City's publicly available Development Applications Search tool. As the project is no longer proceeding, a site plan control application will not be submitted.

Can staff provide their rationale for choosing such a limited procurement approach for such a large project?

- a. Can staff explain why, through their market assessment, they believe there to be only one available and qualified contractor for this project when reaction from the local contracting and construction community would suggest otherwise?**

On November 22, 2023, City Council approved a motion brought forward by the Emergency Shelter Crisis Taskforce directing staff "to actively pursue the option of a Sprung Structure or other semi-permanent facility." In early 2024, staff undertook an assessment of rapid construction mechanisms including Federal Mobile Health Centres, individual sleeping cabins, tensile membrane structures (i.e. Sprung Structures), and modular complexes (similar to school portables). This analysis found that tensile membrane structures are the best option to meet project requirements. Based on staff's assessment, the initial project costs were anticipated to be comparable to the other rapid construction models while ongoing maintenance and lifecycle cost were anticipated to be lower. Additionally, it was determined the use of a tensile membrane structure could meet required timelines and aligned with the desired service delivery model.

To validate or refute staff's assessment, Colliers Project Leaders was retained in August 2024 to undertake an analysis comparing tensile membrane structures, mass timber construction, modular construction, and traditional construction to determine which option would be the fastest and most cost effective. The analysis provided by Colliers pointed to tensile membrane structures being the preferred building mechanism given timelines, costs, programming requirements, and future adaptability as service needs evolve.

Following the building mechanism analysis by Colliers, staff undertook an internal assessment to determine if there were qualified vendors with the ability and experience to meet the specific requirements to build the newcomer reception centre within the desired timeframe. In particular, staff were assessing whether any company other than BLT Construction Services has successfully completed a tensile membrane structure for

24/7 human habitation in Ontario. Staff's research indicated BLT is the only vendor with experience constructing tensile membrane structures (specifically Sprung Structures) for human habitation and within short timelines, including two respite centres in Toronto and the Ottawa Hospital's Offload and Medicine Transition Unit at the Civic campus. The research undertaken by staff did not identify other vendors in Ontario that have completed tensile membrane structures for 24/7 human habitation.

b. Can staff provide evidence-based assurance that this limited procurement approach will produce good value-for-money for the taxpayers of Ottawa?

To ensure fairness and transparency prior to entering into a sole-source contract with BLT Construction Services, staff undertook an Advanced Contract Award Notice (ACAN) process. The ACAN is a standard notification tool used by public procurement agencies to notify alternate vendors that were not previously identified to submit a statement of capabilities to show they have the ability and experience to meet a project's requirements. The ACAN sought vendors that could either build the tensile membrane structure or provide an alternative structure that achieved the City's stated requirements. The ACAN was posted on MERX on January 14, 2025, and closed on January 31, 2025. Three submissions were received through the ACAN process, and an independent evaluation determined at least one other vendor is capable of meeting the project's scope of work, and as such, a competitive procurement process would have been required if the project was advancing as planned.

Does the City have, in hand, sufficient federal funding to build and launch operations for this Newcomer Reception Centre?

The City will not be proceeding with the construction of a new structure(s) to be used as a newcomer reception centre. Demand for shelter by refugee claimants has declined over the last 6-months and this, combined with prolonged procurement timelines have provided the opportunity to explore other options. The funding required for the reception portion of the system will be repositioned to support new infrastructure opportunities that meet current demand.

Following the news that the YMCA will not be pursuing the sale of its building at 180 Argyle Avenue, the City will be working with the YMCA to convert two floors within their building to create 80 to 100 beds to act as newcomer reception space, which will have associated capital costs. While staff are working to determine the exact costs associated with the renovations, they will be significantly less than the costs associated with the construction of two new facilities. Estimated costs have been included in the Interim Housing Assistance Program proposal submitted to Immigration, Refugees

Citizenship Canada (IRCC). The City has sufficient federal funding to commence the required capital renovations at the YMCA.

Does the City have, in hand, sufficient federal funding to acquire and launch operations for the other necessary components to this program, i.e. the Taggart Family YMCA, the former convent on St. Joseph Boulevard, and up to 20 homes across Ottawa, all of which are to be used as transitional housing?

Staff have been in discussions with IRCC to solicit federal Interim Housing Assistance Program (IHAP) funding to create a permanent and sustainable newcomer reception system in Ottawa.

In 2024, the City received \$40.4M in funding from IRCC to support the initial implementation phase of the newcomer reception system model and spent approximately \$15.9M within the year on the analysis, resourcing and planning required to advance initiatives. Funds spent include:

- Set up and operating costs of the YMCA Transitional Housing Program;
- The acquisition, initial set-up, and operating costs for the St. Joseph Transitional Housing Program;
- Acquisition of one scattered unit for a newcomer reception home; and
- A portion of the pre-development studies for the Newcomer Reception Centres.

A revised IHAP proposal for 2025-2027 fiscal years was submitted in March 2025. As of March 26, 2025, the City remains in active negotiations for 2025-2027 fiscal years funding. The City has sufficient federal funding to launch operations over the next few months, as we await a response to the amended funding proposal.

If no further funding is forthcoming from the federal government, for how long can the city operate the Newcomer Reception Centre on the existing federal funding, and would the city to operate the Newcomer Reception Centre in the absence of federal funding?

Should the City not receive federal funds requested and/or should funding pressures arise now or in the future for the other components of the system, staff will provide Council with an update on a revised approach. That approach could include amending the model to utilize available resources, scale back programming or repurposing assets to meet other system needs.

Réponse (Date: le 14 mai 2025)

Le personnel peut-il fournir des preuves claires et rassurer le public que l'emplacement peut être utilisé en toute sécurité comme Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants et que son utilisation potentielle ne pose pas de risque pour la santé des personnes qui y travailleraient et y habiteraient, ainsi que pour les personnes qui utilisent le Sportsplex de Nepean ou habitent à proximité?

- a. Quelles évaluations ou analyses ont été effectuées depuis que cet emplacement a été choisi pour le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants, et quelles évaluations supplémentaires seront effectuées dans le cadre d'une éventuelle demande d'approbation du plan d'implantation?**

Il y a des impacts environnementaux dans les environs du bâtiment de l'Ottawa-Carleton District School Board (OCDSB), à l'ouest du secteur d'aménagement proposé, en raison d'un ancien réservoir de mazout souterrain. Depuis le début des années 2000, l'OCDSB a réalisé plusieurs études pour évaluer et délimiter les impacts du réservoir enfoui sur les eaux souterraines et les sols environnants. L'OCDSB effectue également des contrôles périodiques des eaux souterraines dans le cadre d'un plan de gestion des contaminants en place depuis au moins 2014.

En 2009, la zone de sol affectée par les hydrocarbures pétroliers a été définie en fonction des concentrations mesurées de benzène, de toluène, d'éthylbenzène, de xylènes (BTEX), d'hydrocarbures pétroliers (HCP) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans des échantillons de sol prélevés à proximité de l'ancien réservoir. En 2023, CM3 Environmental, une entreprise spécialisée en sécurité et en hygiène du milieu, a indiqué qu'il est « très probable que la contamination mesurée s'est stabilisée et ne se répand pas, sa source n'étant plus présente ». Selon CM3, les eaux souterraines s'écoulent vers le nord et s'éloignent de l'emplacement proposé pour le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants. Les échantillons d'eau souterraine prélevés dans certains puits de surveillance à la frontière est de la zone affectée, analysés par le consultant de la Ville en janvier 2025, ne contenaient aucune concentration détectable de BTEX, de HCP ou de HAP. Ces résultats confirment que l'impact sur les eaux souterraines n'a pas changé depuis l'étude de 2009.

Dans ses directives réglementaires (*Orientation technique pour l'évaluation de l'intrusion de vapeurs du sol* [2021]), le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario indique dans quelles situations il convient d'évaluer le risque d'intrusion de vapeurs. Selon ce document, la structure devrait être située à au moins 10 mètres des zones d'impact sur le sol et les eaux souterraines. En

outre, selon les orientations de Santé Canada en la matière (*Guide supplémentaire sur l'évaluation de l'intrusion de vapeurs du sol pour les sites contaminés fédéraux* [2023]), la structure devrait être située à au moins 15 mètres des zones de sol et d'eau souterraine affectées par des substances chimiques biodégradables par voie aérobie (p. ex., BTEX et HCP) et à au moins 15 à 30 mètres dans certaines conditions (voie préférentielle; gaz pressurisé; recouvrement de faible perméabilité; zone de contamination en expansion ou en déplacement). La zone d'impact sur le sol et les eaux souterraines se trouve à plus de 30 mètres de l'emplacement proposé pour le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants, une distance qui atténue les risques associés à la construction et les risques pour la santé publique.

En 2025, la Ville a mandaté Stantec, un cabinet d'expert-conseil en génie, en architecture et en environnement, pour effectuer une évaluation environnementale de site (EES) de phase 1. La seule préoccupation environnementale relevée dans cette EES était un remblai de qualité inconnue utilisé lors de l'aménagement initial du site, dans les années 1970. Il avait aussi été demandé à Stantec d'effectuer une analyse géotechnique du site, au cours de laquelle des échantillons de sol auraient été prélevés pour déterminer s'il y aurait eu lieu de procéder à d'autres études environnementales ou mesures de remédiation, si l'aménagement avait eu lieu comme prévu.

b. Outre la réponse à cette demande de renseignements, quelles mesures la Ville prendra-t-elle pour rendre publique toute l'information relative à la sécurité de l'emplacement?

Les nouvelles entourant le projet de Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants seront publiées sur ottawa.ca.

Dans le cadre du processus d'approbation du plan d'implantation, les études et les plans des demandes sont publiés dans l'outil public de recherche de demande d'aménagement de la Ville. Comme le projet n'a plus lieu, aucune demande d'approbation du plan d'implantation ne sera soumise.

Le personnel peut-il expliquer pourquoi il a choisi une approche d'approvisionnement aussi limitée pour un projet d'une aussi grande ampleur?

a. Le personnel peut-il expliquer pourquoi, à la suite de son évaluation du marché, il a conclu qu'il n'y avait qu'un seul entrepreneur disponible et qualifié pour ce projet alors que la réaction de la communauté locale des entrepreneurs et de la construction suggère le contraire?

Le 22 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé une motion présentée par le Groupe de travail sur la crise des refuges d'urgence demandant au personnel « d'étudier activement la possibilité d'installer des structures à membrane textile Sprung, ou d'autres installations semi-permanentes ». Au début 2024, le personnel a entrepris d'évaluer les options de construction rapide, comme les unités mobiles de santé du gouvernement fédéral, les dortoirs individuels, les structures à membrane tendue (structures Sprung) et les complexes modulaires (semblables aux classes mobiles pour les écoles). Il a conclu que les structures à membrane tendue constituaient la meilleure option pour répondre aux besoins du projet. Selon l'étude, ce modèle présentait des coûts initiaux comparables aux autres modèles de construction rapide, mais des coûts de maintenance et de cycle de vie moindres. En outre, le personnel a déterminé qu'une structure à membrane tendue permettait de respecter l'échéancier et correspondait au modèle de prestation des services souhaité.

Pour confirmer ou infirmer l'évaluation du personnel, la Ville a demandé à Colliers Maîtres de projets en août 2024 de comparer les structures à membrane tendue, la construction en bois massif, la construction modulaire et la construction standard afin de déterminer quelle option serait la plus rapide et la plus rentable. Cette analyse suggère que les structures à membrane tendue sont l'option à privilégier compte tenu de l'échéancier, des coûts, des exigences et de l'adaptabilité à l'évolution des besoins.

À la lumière de l'analyse de Colliers, le personnel a réalisé une évaluation interne pour déterminer s'il y avait des fournisseurs qualifiés ayant l'expertise et l'expérience requises pour construire le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants dans les délais prévus. Le personnel s'est notamment demandé si une autre entreprise que BLT Construction Services avait mené à bien un projet d'habitation permanente à membrane tendue en Ontario. Il en est ressorti que BLT était le seul fournisseur ayant déjà construit des habitations à membrane tendue (et plus particulièrement, des structures Sprung) dans de brefs délais, dont deux centres de répit à Toronto et l'unité de soins d'urgence et de transition du Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa. Le personnel n'a trouvé aucun autre fournisseur en Ontario ayant construit des habitations à membranes tendues.

b. Le personnel peut-il fournir une assurance fondée sur des données probantes que cette approche d'approvisionnement limitée produira un bon rapport qualité-prix pour les contribuables d'Ottawa?

Dans une optique d'équité et de transparence, avant de signer un contrat à fournisseur unique avec BLT Construction Services, le personnel a amorcé un processus de préavis d'adjudication de contrat (PAC), un outil standard utilisé par les organismes d'approvisionnement public pour aviser les fournisseurs à qui l'on n'a pas demandé d'énoncé de capacités montrant qu'ils ont le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour répondre aux besoins d'un projet. Le PAC ciblait les fournisseurs qui pouvaient soit construire des structures à membrane tendue, soit fournir un autre type de structure qui répondrait aux exigences de la Ville. Le PAC a été publié sur MERX du 14 au 31 janvier 2025. Il a conduit à trois soumissions, et une évaluation indépendante a déterminé qu'au moins un autre fournisseur était à la hauteur de la portée du projet; par conséquent, un processus d'approvisionnement concurrentiel aurait été requis si le projet avait eu lieu comme prévu.

La Ville a-t-elle suffisamment de financement fédéral pour construire et exploiter ce Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants?

La Ville ne construira pas de Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants. La demande des demandeuses et demandeurs du statut de réfugié pour des logements a diminué au cours des six derniers mois, ce qui, en combinaison avec les longs délais d'approvisionnement, justifie d'explorer d'autres options. Le financement requis pour les fonctions d'accueil sera transféré à d'autres projets d'infrastructures pour répondre à la demande actuelle.

Comme le YMCA ne vendra pas son immeuble du 180, avenue Argyle, la Ville collaborera avec lui pour en convertir deux étages afin de créer de 80 à 100 lits pour accueillir les personnes nouvellement arrivées – ce qui nécessitera des dépenses d'immobilisation. Le personnel n'a pas encore déterminé le coût exact des rénovations, mais il sera nettement moindre que le coût de construction de deux nouvelles installations. Des estimations sont fournies dans la demande du Programme d'aide au logement provisoire (PALP) soumise à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). La Ville a suffisamment de financement fédéral pour commencer les rénovations au YMCA.

La Ville a-t-elle suffisamment de financement fédéral pour acquérir et exploiter les autres composantes nécessaires à ce programme, soit le YMCA de la famille Taggart, l'ancien couvent du boulevard St-Joseph et jusqu'à 20 maisons un peu partout à Ottawa, qui seront toutes utilisées comme logements de transition?

Le personnel est en pourparlers avec IRCC pour soumettre une demande de financement au PALP en vue de créer un système d'accueil pérenne pour les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants à Ottawa.

En 2024, la Ville a reçu 40,4 M\$ d'IRCC pour la phase initiale de création d'un tel système d'accueil et a dépensé environ 15,9 M\$ durant l'année pour l'analyse, l'impartition de ressources et la planification requises pour faire progresser les initiatives. Les fonds ont notamment servi à :

- payer les coûts initiaux et de fonctionnement du Programme de logement de transition du YMCA;
- payer les frais d'acquisition et les coûts initiaux et de fonctionnement du Programme de logement de transition du boulevard St-Joseph;
- acheter un logement dispersé qui servira de maison d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées;
- financer en partie des études préaménagement sur le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants.

En mars 2025, la Ville a soumis une demande révisée au PALP pour les exercices 2025-2027. En date du 26 mars 2025, la Ville continue de négocier du financement pour ces exercices. Elle a suffisamment de financement fédéral pour passer à l'action au cours des prochains mois, en attendant une réponse à la nouvelle demande de financement.

Si le gouvernement fédéral ne fournit pas d'autres fonds, pendant combien de temps la Ville pourrait-elle exploiter le Centre d'accueil pour les nouveaux arrivants grâce au financement fédéral déjà reçu, et la Ville pourrait-elle exploiter le Centre d'accueil en l'absence de financement fédéral?

Si la Ville n'obtient pas les fonds demandés, ou si de nouvelles dépenses surviennent pour d'autres éléments du système, le personnel informera le Conseil et lui proposera une nouvelle approche. Le modèle pourrait être modifié afin d'utiliser les ressources disponibles, de couper dans les programmes ou de réattribuer les actifs pour répondre à d'autres besoins du système.

Council Inquiries

Demande de renseignements du Conseil :

Response to be listed on the Community and Social Services Committee Agenda of May 27, 2025 and the Council Agenda of June 11, 2025

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des services communautaires prévue le 27 mai 2025 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 11 juin 2025.